

Luxembourg, le 8 juin 2020

Motion pour l'amélioration durable de la mobilité dans la Ville-Haute

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

vu l'urgence climatique et la nécessité impérieuse de réduire les émissions de CO2 dues aux déplacements motorisés ;

vu l'importance particulière d'éviter un encombrement des transports en commun dans le contexte de la lutte contre le COVID-19 ;

vu l'accroissement rapide et continu de la population de la Ville au cours de ces dernières années ;

vu l'augmentation constante du trafic cycliste et d'autres formes de mobilité douce, y compris pour les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail, et la saturation imminente de la voirie dans certaines zones des parcs municipaux ;

vu l'obligation incombant à la Ville de garantir la sécurité et la tranquillité de tous les usagers de la voie publique, y compris dans les parcs municipaux ;

vu la nécessité de fluidifier et d'apaiser la circulation automobile dans l'hyper-centre ;

vu les réaménagements projetés ou en cours du bd F. D. Roosevelt, de la Place de la Constitution et du bd Royal ;

vu la nécessité de revaloriser ces grands axes emblématiques de l'hyper-centre dans l'intérêt de tous les usagers ;

invite le Collège échevinal :

- à doter le boulevard Royal d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée sur l'ensemble de sa longueur pour en faire l'axe de circulation principal des cyclistes autour du centre-ville ;
- à étudier les différents moyens à sa disposition pour obtenir le réaménagement des terrains en bordure des trottoirs du boulevard Royal, actuellement occupés par des objets hétéroclites (boîtes aux lettres, stèles publicitaires, bouches d'aération, auvents...), en vaste promenade publique, à l'image et dans le prolongement de l'avenue de la Liberté ;
- à discuter avec le Ministère des Transports la réduction de la vitesse maximale obligatoire sur le boulevard Royal à 30 km/h ;
- à transformer le boulevard Roosevelt et la rue Notre-Dame tout entière avec les rues adjacentes en zone de rencontre ;
- à privilégier de manière générale des pistes cyclables clairement délimitées et protégées par rapport aux trottoirs mixtes cyclistes/piétons ;
- à créer dans les parcs municipaux des zones sécurisées réservées aux seuls piétons.



Guy Foetz
Conseiller communal déi Lénk

déi Lénk au conseil communal de la Ville de Luxembourg

- David Wagner 34 rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg
- Guy FOETZ 25, rue de Cignon L-1335 Luxembourg

GSM: 621 78 46 11
GSM: 621 64 94 92